



# COMMUNIQUÉ

*Pour publication immédiate*

*Avis du conseil de l'environnement sur le projet de politique des matières résiduelles*

## **UN ACCUEIL FAVORABLE, MAIS DEUX RECOMMANDATIONS MAJEURES : RÉDUIRE À LA SOURCE ET FAVORISER LES CIRCUITS COURTS**

**Rimouski, le 24 février 2010** - Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent a déposé son avis hier concernant la nouvelle politique québécoise sur les matières résiduelles. Le conseil estime que le projet comprend plusieurs propositions ambitieuses comme l'interdiction d'enfouir des putrescibles et l'imposition d'un plafond pour l'élimination des déchets. Toutefois, certaines préoccupations importantes ont été transmises pour réduire la production totale de matières résiduelles et encourager les circuits courts afin d'éviter la pollution par le transport.

### *Réduire à la source*

Le Bilan 2008 de la gestion des matières résiduelles au Québec indique que la génération des matières résiduelles a augmenté de 47 % depuis 1998. Pourtant, l'approche des 3RV-E (priorisant dans l'ordre la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation puis l'élimination des matières résiduelles) constituait un des principes fondamentaux de la précédente politique. Et malgré la hausse évidente de la récupération, l'élimination a tout de même augmenté de 12 % depuis 1998. La nouvelle politique ne propose pas d'objectif chiffré ni de mesures jugées assez probantes pour réduire la production de matières résiduelles et stimuler un véritable changement de cap. Le conseil est d'avis que le gouvernement doit ajouter des actions significatives pour prendre le virage de la réduction à la source.

### *Favoriser les circuits courts*

On observe que les déplacements des matières résiduelles envoyées au recyclage ou à l'élimination vont en augmentant au Québec et la région ne fait pas exception. Pour contrer les changements climatiques et les gaz à effet de serre ainsi que les autres nuisances par le transport, il est suggéré d'intégrer des dispositions pour réduire au maximum la circulation de déchets ou de matières récupérées sur les routes du Québec, à plus forte raison lorsqu'il s'agit d'exportation. Par exemple, un soutien peut être accordé pour la création de marchés et de débouchés sur de courtes distances en région pour le réemploi et le recyclage.

*Autres priorités du conseil : cibler l'objectif « zéro déchet » et interdire l'enfouissement des putrescibles*

Le conseil appuie le premier objectif du projet gouvernemental visant à plafonner l'élimination des matières résiduelles à 700 kilogrammes par personne. Il appuie aussi l'action qui projette d'interdire d'ici 10 ans l'enfouissement des putrescibles tels les déchets de table, les résidus verts et les autres matières compostables. Par contre, le conseil recommande plutôt d'atteindre cet objectif d'ici cinq ans et d'exiger le traitement biologique de ces matières par des procédés comme le compostage ou la biométhanisation. Pour ce faire, il estime nécessaire d'implanter la collecte à trois voies dans les plus grandes agglomérations urbaines tout en suggérant des alternatives adaptées pour les petites communautés : compost à la ferme, herbiciclage, site de compostage municipal ou communautaire, etc.

Il demande en outre que le gouvernement vise la cible « zéro déchet », soit le recyclage de toutes les matières récupérables, et oblige le secteur des ICI (institution, commerce, industrie) à contribuer pleinement à la récupération des matières résiduelles.

Le conseil a conclut son avis en demandant que l'on accorde les ressources adéquates pour assurer la viabilité de la politique comme favoriser l'innovation dans les techniques de recyclage, la création de débouchés pour les produits fabriqués de matières récupérées, particulièrement dans les régions (circuits courts), et les efforts de réduction à la source et de réemploi.

Le document peut être consulté sur le site Internet du conseil ([www.crebsl.com](http://www.crebsl.com))

-30-

Source et information : Luce Balthazar, directrice générale  
418 721-5711